

Enhesa flash

conformité réglementaire EHS mondiale

N° 38 Mars 2008

Bruxelles • Washington

Aperçu des développements réglementaires de juillet et août 2007

L'Enhesa Flash vous informe régulièrement des derniers projets et services d'Enhesa. Il vous donne également un aperçu des nouveaux développements réglementaires ayant un impact sur l'industrie, et ce dans plus de 60 pays dans le monde.

Si vous ne savez pas quels impacts ces nouveaux développements vont avoir sur vos activités et services, veuillez contacter Enhesa par email : info@enhesa.com

Dans ce numéro :

Résultats du concours Conformité EHS européenne	1-7
Éléments clés d'Enhesa pour la maîtrise de la conformité	7
L'équipe d'Enhesa s'agrandit	15
Événements et présentations à venir	16
Événements et présentations passés	17
Réglementations EHS adoptées :	
· Asie Pacifique	6-7
· Europe centrale et orientale	8-9
· Europe occidentale	10-12
· Union européenne	12
· Afrique et Moyen-Orient	13
· Amérique du Nord	13-14
· Amérique centrale et Amérique du Sud	14-15

Résultats du concours Conformité EHS européenne

Maîtrisez-vous tous les aspects de la conformité EHS ?

En septembre 2007, Enhesa avait organisé un concours sur la conformité des entreprises aux derniers développements réglementaires EHS en Europe. Chaque responsable EHS pouvait ainsi tester ses connaissances en la matière. Sur les 984 responsables EHS ayant participé au concours, seul un a répondu correctement aux 10 questions. Enhesa a alors décidé de prolonger le concours dans l'espoir de récompenser d'autres gagnants. En vain... Le concours s'est donc révélé plus difficile qu'escompté, ce qui reflète bien la complexité des exigences réglementaires en constante évolution et le véritable défi qu'une conformité continue à ces exigences représente pour les entreprises.

Pour vous permettre d'approfondir vos connaissances sur les derniers développements réglementaires et leurs conséquences pour votre entreprise, nous publions dans le présent Enhesa Flash les réponses correctes aux questions.

1 - Changement climatique

Dans l'Union européenne, à combien s'élève en euros l'amende due en cas de non -restitution d'un quota d'émission (changement climatique) entre 2008-2012 (par tonne de CO2) ? 10 / 40 / 100 / 200 Réponse : 100 euros

La moitié des participants a répondu correctement à cette première question. La question n'est plus de savoir si le changement climatique aura un impact sur l'entreprise, mais plutôt quand et comment. La majorité des entreprises en sont bien conscientes et tentent de réduire l'impact potentiel du changement climatique. Si le système européen d'échange des émissions a visiblement contribué à cette prise de conscience, il a par ailleurs constitué une avancée dans le domaine de l'utilisation des droits d'émission comme instrument de politique.

Parmi les principaux éléments de la stratégie européenne pour l'après 2012 figurent le développement de technologies à faible taux d'émission de carbone, l'utilisation continue et accrue des mécanismes de marché, notamment la mise aux enchères des quotas d'émission, et la nécessité de s'adapter aux impacts inéluctables du changement climatique. L'Union européenne entend réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020 (par rapport au niveau de 2005).

A cet égard, la mission d'Enhesa consiste non seulement à suivre la politique et les développements réglementaires mondiaux dans le domaine du changement climatique, mais aussi à aider les entreprises à évaluer leur vulnérabilité, à déterminer les impacts à court et à moyen termes du changement climatique et à élaborer des stratégies propres à réduire ceux-ci.

2 - Produits chimiques

Vos produits peuvent-ils être couverts par le règlement REACH même s'il s'agit de produits finis et que vos matières premières ont été achetées auprès d'un fournisseur européen ? Oui / Non Réponse : OUI

Cette question a remporté un franc succès auprès des participants : plus de 90 % de bonnes réponses. Le système européen d'enregistrement des produits chimiques a manifestement fait l'objet d'une attention soutenue partout dans le monde. Et c'est sans compter l'impact fondamental encore à venir de REACH. En effet, les données d'essai entraîneront de nouvelles restrictions concernant des produits chimiques considérés peu préoccupants jusqu'à ce jour, ce qui pourrait mettre en péril vos produits ou vos procédés de production.

A cet égard, Enhesa aide les entreprises à évaluer l'impact éventuel de REACH et à remplir de la manière la plus efficace possible les obligations qui leur incombent dans le cadre de REACH. La plupart des entreprises souffrent encore actuellement d'un manque de données pour évaluer elles-mêmes cet impact. Enhesa peut également examiner et améliorer les procédures générales d'exploitation des entreprises, voire développer des procédures appropriées, en vue d'une conformité continue.

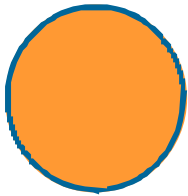
3 - Protection / Contamination des sols

Dans quel pays peut-on être contraint légalement de faire procéder à une étude de sols par un expert agréé et selon une méthodologie spécifique pour se dégager de toute responsabilité de contamination de sols lors de l'achat ou de la vente d'une installation industrielle ? Belgique / France / Italie / Espagne / Royaume-Uni Réponse : Belgique, et plus précisément en région flamande

ENHESA récompensée de la médaille de bronze 2007 par l'Environmental Business Journal - Lire page 9

Ce numéro d'Enhesa Flash est distribué gratuitement par Enhesa. Visitez notre site internet www.enhesa.com pour obtenir de plus amples informations sur nos services.





68 % des participants ont répondu correctement à la question. Il faut savoir que chaque pays d'Europe gère les sols contaminés d'une manière qui lui est bien spécifique. Les exigences réglementaires et leur impact sur les entreprises sont donc pour le moins variables. Il n'existe même aucune définition commune de ce qu'est un " site contaminé ". La situation devrait toutefois évoluer en raison de la proposition de directive européenne définissant un cadre pour la protection des sols. Selon cette proposition, les propriétaires devront prendre les mesures nécessaires pour prévenir et limiter les dégradations des fonctions des sols. La directive serait le premier texte à définir ce que sont les sites contaminés. Pour faciliter l'identification de ces sites, la liste des activités potentiellement polluantes pour les sols serait dressée à l'annexe II de la proposition de directive. Les sites dans lesquels ces activités sont ou ont été exercées devront faire l'objet d'un examen avant de pouvoir être inclus dans tout inventaire. Il est également proposé qu'un rapport relatif à l'état du sol soit transmis lors de toute transaction concernant un site et que les Etats membres identifient les zones à risques et publient un recensement des sites contaminés.

Les Etats membres devront, par ailleurs, veiller à ce que les sites contaminés identifiés dans leur recensement soient assainis. L'assainissement consiste en des interventions visant à éliminer, maîtriser, confiner ou réduire les contaminants de sorte que le site contaminé ne représente plus un risque sérieux pour la santé humaine ou pour l'environnement.

A cet égard, la mission d'Enhesa consiste à aider les entreprises en ce qui concerne l'évaluation environnementale de site et à les conseiller sur les mesures à prendre pour remplir les obligations qui leur incombent dans le cadre des réglementations nationales en matière de protection des sols. Recevoir une facture ou un arrêté d'assainissement cinq ans après la vente ou la fermeture d'un site n'est pas une perspective économiquement réjouissante, mais il faut reconnaître que c'est toujours monnaie courante au vu de l'expansion de la réglementation en matière de sols contaminés. L'assistance au contrôle préalable (due diligence) qu'offre Enhesa dans le cadre d'une acquisition ou d'une vente d'un site inclut généralement un examen approfondi de la vulnérabilité EHS du site (par exemple, le permis autorise-t-il la poursuite des activités sur le site, quels sont les éventuels changements réglementaires pendant susceptibles de compromettre la transaction, les équipements sont-ils conformes aux exigences de sécurité, etc.).

4 - Rapports d'émission

Quelle est la société parmi les 24 000 installations que compte l'Europe des 25 qui a émis le plus de benzène dans l'air en 2004 (d'après le registre européen des émissions de polluants, disponible en ligne à l'adresse <http://www.eper.cec.eu.int/eper/>) ?
Réponse : Cokes de Carling SAS (cokerie implantée en France)

Seuls 41 % des participants ont répondu correctement à cette question. La plupart d'entre eux semblent avoir

répondu au hasard, alors qu'une consultation expresse du site Web de l'EPER leur aurait permis de trouver la bonne réponse. La déclaration des émissions et l'accès du public aux données y afférentes sont devenus des thèmes récurrents dans les salles de conférence. Un nombre croissant d'entreprises y sont confrontées et les données relatives aux émissions des entreprises sont de plus en plus transparentes et comparables. Le 1er février 2007, la Commission européenne a publié une communication sur le système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS). Le SEIS vise à compiler les données disponibles et à moderniser les flux d'information afin d'évoluer vers un système de déclaration et de notification garantissant aux utilisateurs la disponibilité et la transparence des données. A compter de 2007, le registre européen des émissions de polluants sera remplacé par le registre européen des rejets et transferts de polluants (EPRT - European Pollutant Release and Transfer Register), dont la première publication est prévue dans le courant de deuxième semestre 2009. Couvrant 91 substances émises par des installations issues de 65 secteurs industriels distincts, l'EPRT s'avère donc plus complet que l'EPER.

Vos établissements figureront-ils dans l'EPRT en 2009 ? A cet égard, Enhesa aide les entreprises à identifier les données qui doivent être transmises et où elles aboutissent. Enhesa peut également intervenir au niveau de la communication avec les parties prenantes sur les émissions rendues publiques des entreprises et au niveau du choix des thèmes à inclure dans le rapport environnemental ou d'entreprise.

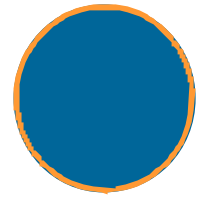
5 - Responsabilité des dirigeants d'entreprise

Dans quel pays les dirigeants d'entreprise sont-ils démis de leurs fonctions en cas de non-conformité aux exigences en matière de santé et de sécurité au travail ? Pays-Bas / Pologne / Suède / Suisse / Royaume-Uni Réponse : Royaume-Uni

Près de la moitié des participants a répondu correctement à cette question, vraisemblablement en raison de l'adoption, le 26 juillet 2007, de la loi de 2007 sur les meurtres et homicides involontaires commis par une personne morale. Cette loi introduit sur tout le territoire du Royaume-Uni une nouvelle infraction : dorénavant, les entreprises et autres organisations qui se rendent coupables d'un grave manquement dans la gestion de la santé et de la sécurité au travail ayant entraîné la mort pourront être poursuivies. Grâce à l'adoption de l'arrêté de 2008 (S.I. n° 401) relatif à la loi de 2007 sur les meurtres et homicides involontaires commis par une personne morale (Entrée en vigueur n° 1), certaines dispositions de la loi seront applicables dès le 6 avril 2008.

Le 29 octobre 2007, l'Institute of Directors et la Health and Safety Commission ont publié un guide pour la santé et la sécurité au travail, intitulé " Leading health and safety at work 1,2,3,4 ", à l'attention des directeurs d'entreprise. Ce document vise à rappeler aux directeurs d'entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, qu'ils doivent montrer l'exemple en matière de santé et de sécurité au travail, et cela peu importe la taille de leur

(Suite page 3)



entreprise. Le guide comporte des conseils pratiques en matière de politique de santé et de sécurité au travail et fixe une procédure en 4 étapes de mise en oeuvre des principes de base d'hygiène et de sécurité.

Ce développement réglementaire au Royaume-Uni suit la tendance mondiale qui vise à tenir les directeurs d'entreprise personnellement responsables des questions EHS. Les obligations réglementaires en la matière sont davantage axées sur les résultats et sur la preuve, en cas de manquement, que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour éviter ce manquement. La charge de la preuve est ainsi inversée.

Dans ce domaine, Enhesa aide les entreprises à mettre en oeuvre des procédures et politiques d'entreprise appropriées en matière de gestion EHS et expose régulièrement aux directeurs d'entreprise les questions en jeu et les mesures à prendre pour y faire face.

6 - Responsabilité sociale des entreprises

Dans quel pays les sociétés cotées en bourse sont-elles tenues de publier un rapport détaillé sur leur performance EHS ? France / Allemagne / Pays-Bas / Espagne / Royaume-Uni Réponse : France

Nous n'avons obtenu pour cette question que 25 % de bonnes réponses. Depuis plusieurs années déjà, les sociétés cotées en bourse en France doivent publier un rapport détaillé sur leur performance EHS. La France est l'un des pays à avoir incité le Parlement européen et le Conseil à adopter la directive 2003/51/CE relative au droit des sociétés. Cette directive vise à améliorer le

fonctionnement du marché intérieur par l'harmonisation des informations à publier dans les rapports annuels des grandes et moyennes entreprises européennes à responsabilité limitée. Chaque rapport annuel couvrant les années à compter du 1er janvier 2005 doit contenir des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel suffisantes afin de permettre de rendre compte du développement, de la performance ou de la position de l'entreprise. Même si la directive ne va pas aussi loin que la France, la plupart des Etats membres y sont invités à réexaminer les renseignements devant figurer dans les rapports d'entreprise. Par ailleurs, la grande majorité des sociétés européennes ont également été invitées à examiner leur procédure de déclaration en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail.

Dans ce domaine, Enhesa aide les entreprises à assurer une gestion adéquate des questions EHS de sorte à ne pas devoir inclure de mauvaises nouvelles dans leurs rapports d'entreprise.

7 - Substances cancérigènes

Dans quel pays européen le nombre de substances chimiques classées comme substances suspectées d'être cancérigènes est-il plus important qu'au niveau de l'Union européenne ? Allemagne / Grèce / Hongrie / Norvège / Slovaquie Réponse : Allemagne

Cette question semble avoir été la plus compliquée de toutes : seulement 23 % de bonnes réponses. Environ

(Suite page 4)

Une consultante australienne remporte le concours Conformité EHS européenne d'Enhesa

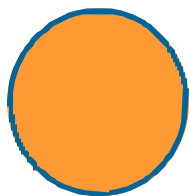
Sur les 984 personnes ayant participé au concours organisé par Enhesa en septembre-octobre 2007, une seule a répondu correctement aux 10 questions.

Enhesa a même décidé de prolonger le concours dans l'espoir de récompenser d'autres gagnants. En vain... Le concours s'est donc révélé plus difficile qu'escompté.

Le concours a été remporté par Silla Faller, une consultante du département des services de conformité réglementaire de Chemwatch, une multinationale de gestion des produits chimiques basée en Australie. Silla Faller est, entre autres, chargée du suivi des exigences réglementaires internationales et de la mise à jour des projets réglementaires, de la coordination de l'application de la stratégie de mise en oeuvre de REACH et de la diffusion des informations, des conseils et des ressources appropriés aux autres départements de la société et aux clients qui sont des acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

A l'annonce des résultats du concours, Silla Faller a déclaré "je suis heureuse d'apprendre que j'ai remporté le concours Conformité EHS européenne organisé par Enhesa. Pour celui qui souhaite rester au fait des changements réglementaires internationaux, Enhesa est une mine d'or. C'est ce qui m'a poussé à participer au concours. Je vous remercie à nouveau pour cette opportunité de recevoir l'Enhesa Update et d'accéder à votre base de données pendant un an. Un bon usage leur sera réservé".

Basée à Melbourne, Chemwatch fournit des modules de gestion assistée par ordinateur des produits chimiques qui sont adaptés à l'utilisation industrielle prévue. Le système Chemwatch analyse les besoins en informations sur les produits chimiques, depuis la communication des dangers (base de données de fiches de sécurité et système d'étiquetage) à la gestion des produits chimiques (stockage, suivi et déclaration) en passant par la gestion des urgences (analyse des risques, rapports d'intervention en cas d'incendie, distances d'évacuation ou d'isolation). Les services de Chemwatch sont utilisés, au niveau international, par les gouvernements, industriels, services d'urgence, armées, hôpitaux, établissements d'enseignement et syndicats. (Pour plus d'informations, accédez au site www.chemwatch.net)



Concours Conformité EHS européenne Quiz (suite 4/5)

60 % des participants ont répondu la Norvège. S'il est vrai que la réglementation de certaines substances chimiques en Norvège est, de réputation, plus stricte, ce n'est pas le cas pour les substances cancérigènes.

La question des substances cancérigènes est pour le moins complexe. Si l'exemple de l'exposition à l'amiante est bien connu (cause de faillite de nombreuses entreprises dans plusieurs pays), bon nombre d'autres substances chimiques sont également considérées comme cancérigènes ou suspectées de l'être.

Au sein de l'Union européenne, les substances cancérigènes sont identifiées dans l'annexe I de la directive 67/548/CEE. Les substances cancérigènes de catégorie 1 ou 2 sont associées à la phrase de risque R45/R49 et les substances mutagènes de catégorie 1 ou 2 sont associées à la phrase de risque R46. Les substances classées toxiques pour la reproduction correspondent à la phrase de risque R60 ou R61. Depuis le 1er octobre 2007, quelque 905 substances correspondent à l'une de ces phrases de risque (voir <http://ecb.jrc.it/esis/index.php?PGM=cla>). Soulignons, par ailleurs, que les préparations contenant une substance cancérigène ou mutagène sont classées de la même manière si la concentration en masse de cette substance est supérieure ou égale à 0,1 % (sauf si une valeur limite de concentration différente a été définie pour la substance en question).

En vertu de la directive européenne 2004/37/CE, tout employeur est dans l'obligation de réduire l'utilisation des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, de préférence en remplaçant ces agents par des substances, des préparations ou des procédés qui ne sont pas dangereux, ou qui le sont moins, pour la santé ou la sécurité des travailleurs (principe de substitution). Lorsqu'il n'est pas possible de substituer l'agent cancérigène ou mutagène, l'employeur doit veiller à ce que la production et l'utilisation de l'agent aient lieu dans un système clos. Si l'application d'un système clos n'est pas réalisable, l'employeur doit faire en sorte que le niveau d'exposition des travailleurs soit réduit à un niveau aussi bas qu'il est techniquement possible. L'ensemble de ces mesures doit être consigné dans l'étude de risques. Pour la plupart des employeurs, cette étude de risques a été réalisée au début des années 90, alors que le nombre des substances classées cancérigènes se comptait sur les doigts, contre plusieurs centaines actuellement.

La directive 76/769/CEE du Conseil limite la mise sur le marché et l'emploi des substances et préparations classées cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction dans les produits de consommation.

En Allemagne, l'ordonnance de 2005 relative aux substances dangereuses (Gefahrstoffverordnung - GefStoffV) définit les substances classées cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) par un renvoi précis aux directives européennes 1999/45/CE et 67/548/CEE relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances dangereuses. Spécificité allemande, les substances cancérigènes et mutagènes ont été déterminées en tenant également compte des règles techniques sur la sécurité dans les entreprises (TRGS), principalement de la TRGS 905 " Liste

des substances cancérigènes, mutagènes et tératogènes ". La TRGS 905, qui comporte quelque 200 substances, inclut des substances qui ne sont pas encore inscrites dans l'annexe I de la directive 67/548/CEE ou qui ont été classées différemment selon l'annexe VI de cette même directive. La liste des substances considérées comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction au titre de la législation allemande est régulièrement mise à jour par l'institut fédéral pour la santé et la sécurité au travail (BAuA). Elle peut être téléchargée à l'adresse http://www.baua.de/prax/ags/cmr_liste.pdf

A cet égard, Enhesa aide les entreprises à s'y retrouver dans les méandres de la réglementation et de la classification des substances chimiques au niveau international pour une conformité continue et une réduction des risques.

8 - Application de la loi

Dans quel pays le non-respect de la réglementation sur les matériaux d'emballage (en terme de gestion des déchets) est-il passible d'une amende de maximum 12 700 000 euros et d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans ? Autriche / Bulgarie / République tchèque / Irlande / Portugal

Réponse : Irlande

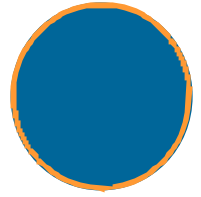
Nous n'avons obtenu pour cette question que 25 % de bonnes réponses. Les sanctions pour non-respect des exigences environnementales sont en augmentation en Europe. Elles ne sont pas encore aussi élevées qu'aux Etats-Unis, mais les choses évoluent. Les mesures répressives prévues en Europe peuvent prendre plusieurs formes, dont la fermeture temporaire ou définitive, le refus de renouvellement de permis, etc.

La proposition de directive européenne relative à la protection de l'environnement par le droit pénal vise à introduire des sanctions suffisantes pour garantir une conformité totale au droit communautaire. Le Comité Environnement du Parlement européen a rendu, le 9 janvier 2008, un projet d'avis sur la proposition. Une fois adoptée, la directive devrait renforcer l'application des exigences environnementales dans les pays qui s'avèrent à la traîne dans ce domaine.

D'ici là, la plupart des directives et règlements européens récemment adoptés intègrent des dispositions d'application plus strictes et mieux définies. La proposition de directive relative aux émissions industrielles, publiée le 21 décembre 2007, en est un bel exemple dans la mesure où elle vise à introduire des critères minimaux pour les dispositions relatives aux inspections.

La mission d'Enhesa consiste ici à aider les entreprises à assurer une conformité continue de sorte à obvier à toute mesure répressive. En cas de violation des exigences environnementales, vous pouvez compter sur l'expérience d'Enhesa pour surmonter les mesures répressives prises et identifier les causes du problème afin d'en prévenir toute répétition.

(Suite page 5)



9 - Sécurité des produits

Combien de mesures obligatoires ont été prises par les autorités nationales des Etats membres au cours du premier semestre 2007 en vue du retrait des produits dangereux du marché européen (identifiés par le système Rapex) ? 18 - 81 - 181 - 281 - 318? Réponse : 281

41% des participants ont répondu correctement à la question. Les produits sont davantage réglementés, non seulement en terme de sécurité des produits, mais aussi de protection de l'environnement. Parmi les différents aspects réglementés, citons entre autres l'affichage obligatoire de l'efficacité énergétique des produits, les restrictions d'émission pour les véhicules, la reprise des véhicules en fin de vie, les restrictions d'emploi de certaines substances chimiques dans certains produits, etc.

Le 6 décembre 2007, la Commission européenne a publié une étude sur la préparation du premier plan de travail en vertu de la directive 2005/32/CE fixant les exigences en matière d'écoconception applicables aux produits consommateurs d'énergie (directive EuP). Essentiellement axée sur l'identification des produits et groupes de produits à inclure sur la liste prioritaire, l'étude a mis en évidence 1300 produits couverts par la directive EuP et les a organisés en 57 groupes de produits consommateurs d'énergie. Hors de ces 57 groupes de produits, 34 ont été identifiés comme groupes prioritaires. Selon les résultats de l'étude, la Commission européenne adoptera des mesures d'application pour les groupes de produits prioritaires.

Dans ce domaine, Enhesa suit l'évolution des différentes réglementations relatives aux produits et conseille ses clients de manière anticipée sur les exigences pendantes et à venir afin de leur permettre de prendre les mesures proactives nécessaires et d'optimiser leurs opportunités commerciales.

10 - Mondialisation des réglementations

Dans quel pays la vente de thermomètres à mercure est-elle interdite depuis plusieurs années ? Estonie / Pologne / Italie / Pays-Bas / Luxembourg Réponse : Pays-Bas

68 % des participants ont répondu correctement à la question. Le mercure devient indésirable en Europe. Il fait, en effet, l'objet de restrictions de plus en plus stric-

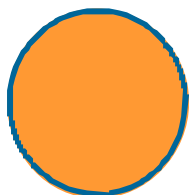
tes au sein de l'Union européenne et dans certains Etats membres qui poussent les limites encore plus loin. Le 5 novembre 2007, le conseil des ministres a publié la proposition finale d'un règlement relatif à l'interdiction des exportations de mercure et au stockage sûr du mercure métallique à la suite de l'accord dégagé en juin. Etant donné que le texte de l'accord allait à l'encontre de la demande du Parlement européen, une deuxième lecture s'est imposée. La proposition de règlement vise à interdire toutes les exportations de mercure en provenance de l'Union européenne à compter de 2011. Le règlement proposé prévoit, après l'entrée en vigueur de cette interdiction en juillet 2011, le stockage sûr du mercure qui n'est plus utilisé dans l'industrie du chlore et de la soude ou qui est produit dans le cadre de certaines autres opérations industrielles. Cette interdiction constitue un volet essentiel de la stratégie européenne en vue de la réduction de l'exposition globale au mercure, substance extrêmement toxique tant pour l'homme que pour l'environnement.

La thématique du mercure illustre bien la mondialisation des réglementations. A un moment quelconque, un pays quelconque décide d'émettre une nouvelle réglementation sur un aspect spécifique de la protection de l'environnement, de la santé ou de la sécurité. Si la réglementation s'avère efficace, il est probable que d'autres autorités publiques lui emboîtent le pas, soit en adoptant le texte tel quel, soit en améliorant le concept. C'est ce qui s'est produit en Europe : les Pays-Bas ont été l'un des quatre pays à soutenir vivement l'interdiction du mercure. Et c'est ce qui se produit au niveau mondial, notamment avec la Chine qui copie les directives européennes, comme les directives RoHS et DEEE.

Enhesa est, sans l'ombre d'un doute, le leader mondial de l'identification et de l'analyse des réglementations internationales en vigueur, pendantes ou à venir dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail. Le service de veille réglementaire d'Enhesa implique l'analyse de plus de 5 000 initiatives réglementaires EHS prises en 2007 dans quelque 60 pays. Pour chacun de ces développements réglementaires, nous passons au crible son impact potentiel sur les entreprises et déterminons les mesures de prévention ou de réaction à mettre en oeuvre.

(Suite page 7)

Au cours des mois de juillet et août 2007, plusieurs nouvelles législations dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité ont été adoptées. Elles pourraient avoir un impact direct sur vos activités. Les pages suivantes vous donnent un aperçu des titres des développements réglementaires adoptés par pays, la date d'adoption et le numéro du rapport dans la base de données de la veille réglementaire ENHESA.



Pour obtenir plus de détails concernant ces développements, vous pouvez vous abonner à l'**Enhesa Update** (1000 EUR/an) ou recevoir des **rapports de veille réglementaire détaillés**.

Enhesa fait un suivi quotidien des développements réglementaires EHS dans plus de 80 pays.

Pour plus d'informations visitez <http://www.enhesa.com/enhesa/FR/service/monitoring.asp> ou envoyez nous un email à update@enhesa.com.

Nous élargissons constamment l'étendue géographique de nos rapports de veille réglementaire EHS.

Asie Pacifique

Australie

- Règlements modificateurs (Amendement n° 1) de 2007 relatifs à la protection de l'ozone et à la gestion des gaz à effet de serre synthétiques - 19 juillet 2007 [15083]
- Nouvelle modification des règlements relatifs à l'énergie renouvelable (Electricité) en ce qui concerne les chauffe-eau solaires - 24 juin 2007 [10595]
- Règlements modificateurs (Amendement n° 3) de 2007 relatifs aux relations sur le lieu de travail - 19 juillet 2007 [15279]
- Notification secondaire relative à l'argile modifiée au lanthane - 07 août 2007 [15351]
- Demande d'informations sur les triphosphates - 07 août 2007 [15345]
- Demande d'informations sur le diéthylène glycol - 07 août 2007 [15354]
- Reconnaissance de la notification canadienne des substances chimiques par le NICNAS - 24 août 2007 [15593]
- Adoption de la loi de 2007 sur l'eau - 17 août 2007 [15546]
- Victoria : Adoption des règlements de 2007 sur les rayonnements - 28 août 2007 [15604]
- NSW : Règlements modificateurs de 2007 relatifs à la protection des opérations environnementales (Déchets) (Déchets liquides) - 27 juillet 2007 [15317]
- NSW : Règlements modificateurs de 2007 relatifs au planning environnemental et à l'évaluation environnementale (Divers) - 18 juillet 2007 [15296]
- NSW : Loi modificatrice de 2006 relative à la législation sur le planning environnemental - 18 juillet 2007 [13110]
- NSW : Publication des règlements de 2007 relatifs à un environnement exempt de fumée - 31 août 2007 [15490]
- SA : Adoption de la loi de 2007 relative au changement climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre - 20 juin 2007 [12249]

Viêt-Nam

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Inde

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Chine

- Adoption des exigences relatives à l'amende pour déclaration d'accident - 12 juillet 2007 [15426]

- Publication de l'avis sur les exigences d'application relatives à l'importation de déchets solides destinés à être utilisés comme matières premières - 23 août 2007 [15435]
- Contrôle de la gestion des équipements de protection individuelle - 28 juin 2007 [15206]
- Guangdong : Adoption des mesures de gestion des registres de sécurité du stockage des substances chimiques dangereuses - 15 août 2007 [15543]
- Guangdong : Règlement sur la gestion de la perception et de l'utilisation des taxes de rejet de polluants - 18 juin 2007 [15217]
- Beijing : Adoption du règlement sur la révision de l'audit de production propre - 25 juillet 2007 [15456]

Nouvelle-Zélande

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Corée du sud

- Adoption de la loi cadre sur le développement durable - 03 août 2007 [14475]
- Obligation de disposer d'un système de manifeste électronique et d'un système RFID dans le cadre du suivi des déchets - 03 août 2007 [3775]
- Modification de la loi sur la santé et la sécurité dans les industries visant à réglementer les substances cancérigènes et la certification de la sûreté des machines - 27 juillet [5572]
- Définition des règles d'enregistrement de la réduction des émissions de gaz à effet de serre - 11 juillet 2007 [9167]

Kazakhstan

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Taiwan

- Modification des normes d'identification des déchets industriels dangereux - 04 juillet 2007 [2695]

Philippines

- Report du délai de la période de stockage maximum des appareils et fluides contenant des PCB - 27 juillet 2007 [15342]
- Publication d'une circulaire simplifiant la procédure de demande des certificats de conformité environnement et des certificats de non-couverture - 13 juillet 2007 [15360]
- Publication de l'arrêté fixant les exigences relatives aux systèmes de surveillance conti-

Asie Pacifique

nue des émissions et autres protocoles acceptables - 31 juillet 2007 [15341]

Thaïlande

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Hong Kong

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Pakistan

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Singapour

- Obligation d'obtenir un permis pour 15 substances chimiques (précurseurs d'explosifs) - 1er juillet 2007 [15295]
- Publication des règlements de 2007 relatifs à la prévention de la pollution des eaux maritimes (Pétrole) (Modification) - 23 juillet 2007 [15336]

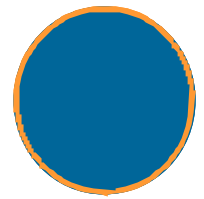
- Publication des règlements de 2007 relatifs aux agents de santé et de sécurité au travail - 12 juillet 2007 [15302]

Malaisie

- Adoption de la loi de 2007 sur les entreprises de gestion des déchets solides et de nettoyage public - 30 août 2007 [15476]
- Adoption de la loi de 2007 sur la biosécurité - 30 août 2007 [15477]
- Adoption de la loi sur la gestion des déchets solides et du nettoyage public - 29 août 2007 [15092]
- Adoption de 4 arrêtés portant exemption de certains équipements sous pression des obligations d'inspection régulière - 30 août 2007 [15478]

Indonésie

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

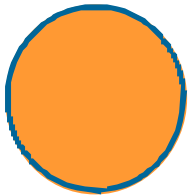


Toutes vos installations sont-elles conformes aux exigences réglementaires EHS ? Enhesa développe des ScoreCards et des protocoles d'audit permettant aux directeurs d'installations et d'entreprises d'identifier leurs points faibles et de garantir leur conformité. Contactez Enhesa sur protocols@enhesa.com pour recevoir de plus amples informations.

Éléments clés d'Enhesa pour la maîtrise de la conformité

Le concours a illustré une fois de plus la complexité des réglementations EHS et le véritable défi qu'une conformité continue à ces exigences représente pour les entreprises. Les exigences réglementaires semblent se multiplier à l'infini. Partout dans le monde, il faut prendre davantage de mesures et procéder à davantage de vérifications pour éviter d'être pris en défaut. L'augmentation du nombre d'exigences force les autorités publiques à veiller à une meilleure mise en oeuvre et application des exigences EHS. Le risque d'être pris en défaut de conformité est donc de plus en plus grand, tant en raison de l'augmentation du nombre d'exigences en vigueur que du renforcement de leur application. Par ailleurs, les nouvelles relatives aux incidents résultant d'une non-conformité se répandent généralement partout dans le monde à la vitesse de la lumière. En cas de non-conformité, les entreprises concernées se trouvent confrontées à des contrôles gouvernementaux renforcés. Les services répressifs tendent à penser que si une entreprise n'est pas conforme dans un domaine dans un pays donné, il est fort probable qu'elle soit également non conforme dans d'autres domaines et dans d'autres pays. Pour les entreprises cotées en bourse, l'impact est pratiquement toujours immédiat. Les investissements comptent parmi les parties prenantes soucieuses des performances des entreprises en matière de conformité. Les éléments clés d'Enhesa pour la maîtrise de la conformité vous permettent d'évaluer la situation présente et vous aident à centrer les ressources nécessaires sur les questions pertinentes pour maintenir une conformité continue aux obligations réglementaires applicables.

1. **Identifier** les réglementations EHS qui ont un impact sur vos opérations et vos produits, dans quels pays et de quelle manière
2. **Gérer** les changements réglementaires et les changements des procédés de production, de conception des produits, des marchés et des utilisations
3. **Désigner** les personnes responsables au sein de l'organisation de la conformité et de l'évaluation périodique des performances
4. **Évaluer** la conformité au regard d'indicateurs appropriés tenant compte des exigences applicables et futures (plutôt qu'à l'aide d'indicateurs passés basés sur les accidents, les amendes, etc.)
5. **Anticiper** les changements réglementaires et en tirer un avantage en terme de compétitivité



Nouveaux profils nationaux EHS disponibles

Nous élargissons constamment l'étendue géographique de nos profils pays. A l'heure actuelle nous disposons d'une sélection de profils pays couvrant plus de 60 pays.

Enhesa a récemment développé ou mis à jour les profils EHS des pays suivants :

- Afrique du Sud
- Allemagne
- Australie - Commonwealth
- Australie - Nouvelle Galles du Sud
- Canada - Fédéral
- Canada - Ontario
- Chine
- Corée du Sud
- Hong Kong
- Inde
- Irlande
- Japon
- Malaisie
- Pakistan
- Philippines
- Russie
- Singapour
- Royaume-Uni - Angleterre
- Taiwan
- Turquie
- Union européenne

Pour obtenir de plus amples informations sur les profils pays ou pour se procurer un profil pays personnalisé et adapté à vos opérations et services, contactez-nous par téléphone au +32 2 775 97 97 ou par email à profils@enhesa.com.

Europe centrale et orientale

Hongrie

- Adoption de la nouvelle loi sur l'énergie électrique - 25 juin 2007 [15357]
- Adoption du nouveau décret sur les règles de sécurité en matière de gestion de l'eau - 03 juillet 2007 [15365]
- Modification du décret relatif à l'exemption des frais pour les produits environnementaux - 07 août 2007 [6069]
- Adoption des modifications apportées au décret sur les substances et préparations dangereuses - 07 juin 2007 [7687]
- Adoption du décret relatif aux transferts internationaux de déchets - 03 juillet 2007 [15364]
- Adoption du décret fixant la zone de protection de la nature "Csombárdi rét" - 09 août 2007 [15573]
- Adoption du décret gouvernemental fixant les conditions d'éco-conception, d'utilisation et de mise sur le marché des produits consommateurs d'énergie - 15 août 2007 [15498]
- Modification du décret relatif aux substances dangereuses et activités connexes - 13 juin 2007 [12542]

Roumanie

- Modification de l'article du code du travail relatif à la responsabilité de l'employeur quant au stress ou à la fatigue psychologique des travailleurs - 12 juillet 2007 [15309]
- Adoption du cadre juridique national pour le règlement REACH - 1er août 2007 [15489]
- Adoption du règlement relatif aux transferts internationaux de déchets - 02 août 2007 [15493]
- Adoption du règlement relatif aux droits prévus dans la loi sur le travail pour les étrangers travaillant en Roumanie - 20 juin 2007 [15321]
- Modification du règlement relatif à la gestion et au contrôle des biphényles polychlorés - 22 août 2007 [15491]

République tchèque

- Adoption des modifications apportées à la loi n° 100/2001 sur l'étude d'impact sur l'environnement - 18 juillet 2007 [15457]
- Adoption des modifications apportées au règlement n° 61/2003 relatif aux indicateurs et aux valeurs autorisées de pollution des eaux de surfaces et des eaux usées - 18 juillet 2007 [15461]

- Report de l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance des travailleurs contre les accidents - 18 juillet 2007 [11575]

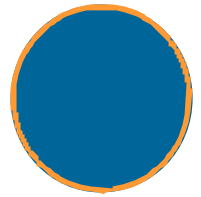
Turquie

- Entrée en vigueur de l'avis 2007/4 sur les dispositions administratives et techniques relatives aux circuits de collecte des déchets - 24 juillet 2007 [15190]
- Transmission de la circulaire 2007/7 relative à la prévention de la pollution de l'air par les installations industrielles aux représentations locales du ministère de l'Environnement - 18 juillet 2007 [15219]
- Transmission de la circulaire 2007/8 relative à la prévention et au contrôle de la pollution de l'air aux représentations locales du ministère de l'Environnement - 25 juillet 2007 [15222]
- Entrée en vigueur de l'avis 2007/1 sur la mise en œuvre d'une aide à l'énergie pour le secteur de la fabrication - 04 juillet 2007 [15191]
- Publication du règlement sur l'assurance obligatoire de responsabilité financière pour les véhicules à moteur - 14 juillet 2007 [14484]
- Modification du règlement sur la certification, la mise sur le marché et la supervision des explosifs à usage civil (93/15/CEE) - 20 juillet 2007 [15201]
- Avis sur l'assurance responsabilité obligatoire pour les substances dangereuses - 02 août 2007 [10639]

Lituanie

- Adoption de la résolution gouvernementale sur l'approbation du programme de mise en œuvre de marchés publics écologiques - 08 août 2007 [15486]
- Modification de la procédure d'utilisation des fonds pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles - 14 août 2007 [15481]
- Adoption de la norme d'hygiène sur les valeurs limites de bruit dans les zones résidentielles, les lieux publics et leur voisinage - 02 juillet 2007 [15328]
- Adoption du nombre de permis d'émission à mettre aux enchères - 16 août 2007 [15487]
- Modification de la norme d'hygiène HN 36:2002 sur les substances interdites et les substances limitées - 02 juillet 2007 [15327]

Europe centrale et orientale



Grèce

- Publication de la législation sur la sûreté des ascenseurs - 04 juillet 2007 [15311]

Pologne

- Adoption des modifications apportées à l'ordonnance fixant les exigences minimales pour les sites et méthodes de démantèlement des véhicules en fin de vie - 29 juin 2007 [14417]
- Modification de l'ordonnance relative aux critères et procédures d'acceptation des déchets dans les décharges - 12 juin 2007 [15348]
- Annonce relative aux droits maximums pour les produits en 2008 - 22 août 2007 [15411]
- Publication de la version consolidée de la loi sur le transport routier - 13 juillet 2007 [15394]
- Modification des exigences relatives aux sites de reprise des véhicules en fin de vie - 29 juin 2007 [15186]
- Modification de l'ordonnance relative aux activités ayant un impact sur l'environnement - 21 août 2007 [15391]
- Modification de l'ordonnance relative à la production, à la mise sur le marché et à l'utilisation des substances dangereuses - 25 juin 2007 [15407]
- Adoption de l'ordonnance fixant les exigences de métrologie des récipients de mesurage du volume des liquides - 15 juin 2007 [15395]

- Adoption de l'ordonnance relative à l'importation, à l'exportation et au transfert de matières radioactives, de sources et d'appareils émettant des rayonnements - 20 août 2007 [15291]
- Publication de l'ordonnance relative aux aéromètres en verre et fixant les exigences de métrologie qui leur sont applicables - 19 juillet 2007 [15406]
- Publication de l'ordonnance relative aux douanes compétentes en matière de transferts internationaux de déchets - 23 août 2007 [15399]
- Adoption des exigences relatives aux déchiqueteuses et aux méthodes de déchiquetage des véhicules hors d'usage - 29 juin 2007 [10426]
- Publication de l'ordonnance fixant les exigences principales relatives aux équipements électriques - 21 août 2007 [15398]

Russie

- Adoption du règlement relatif à l'identification (passeports) des déchets dangereux - 15 août 2007 [15539]
- Modification du décret relatif au contrôle fédéral de la protection de l'air ambiant - 23 juillet 2007 [15303]
- Mise en place de sanctions administratives en cas d'infraction aux règles de transport des marchandises - 24 juillet 2007 [15301]

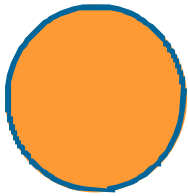
ENHESA récompensée de la médaille de bronze 2007 par l'Environmental Business Journal

ENHESA a reçu une **médaille de bronze** lors des **Business Achievement Awards 2007** décernés par l'Environmental Business Journal pour avoir atteint une croissance de 120 % (de 1,65 million USD à 3,65 millions USD au cours des trois dernières années) et pour avoir triplé son revenu net au cours de la même période. ENHESA se félicite tant du prix reçu que des résultats atteints, qui sont la clé de notre force grandissante et de notre aptitude à fournir à nos clients des services de haute qualité d'une manière la plus rentable qui soit. Nous sommes convaincus que nos résultats reflètent la nécessité continue et croissante des services d'ENHESA dans le domaine de l'information réglementaire EHS mondiale et de l'assistance " assurance conformité " aux industries.

ENHESA a été sélectionnée par le comité de révision de l'EBJ à la fin décembre 2007 pour l'obtention du prix Business Performance dans la catégorie des petites entreprises (moins de 20 millions USD), domaine de la consultance et de l'ingénierie, parmi plus de 120 entreprises nommées et candidates auprès du conseil consultatif rédactionnel de l'EBJ.

Le président d'ENHESA, Paul Beatley, a accepté la récompense lors de l'**Environmental Industry Summit**, qui s'est tenu du 20 au 22 février 2008 au Coronado Marriot San Diego, Californie. Pour plus d'informations sur cet événement, visitez le site Web de l'EBJ <http://www.environmentalbusinessjournal.com/EBJAwards.html>.





Europe occidentale

Plus de 80 protocoles d'audit EHS

Enhesa possède actuellement des protocoles d'audit pour plus de 80 pays et régions, spécialement créés pour faciliter l'évaluation de la conformité réglementaire de vos entreprises dans le monde.

Depuis la parution du Flash précédent en septembre 2007, Enhesa a développé ou mis à jour les protocoles d'audit EHS pour les pays suivants :

- Afrique du Sud
- Allemagne - Bavière
- Argentine
- Australie - Nouvelle-Galle du Sud
- Indonésie
- Nouvelle-Zélande
- Pakistan
- Philippines
- Pologne
- Singapour
- Royaume-Uni - Angleterre
- Royaume-Uni - Ecosse
- Thaïlande
- Turquie
- Venezuela

Pour obtenir de plus amples informations sur les protocoles d'audit ou pour se procurer un protocole d'audit personnalisé et adapté à vos opérations et services, contactez-nous par téléphone au +32 2 775 97 97 ou par email à profiles@enhesa.com.

Les protocoles d'audit sont complétés par des ScoreCards, un outil particulièrement convivial pour l'évaluation de la conformité réglementaire.

Luxembourg

- Adoption du règlement grand-ducal interdisant les jouets contenant des phtalates - 1er septembre 2007 [15492]
- Adoption du règlement grand-ducal relatif à l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre - 1er août 2007 [15445]
- Adoption du règlement grand-ducal relatif aux restrictions de mise sur le marché et d'emploi de certains hydrocarbures aromatiques polycycliques, huiles et pneus - 1er septembre 2007 [15485]
- Adoption du règlement grand-ducal relatif aux restrictions de mise sur le marché et d'emploi de certaines substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction - 1er août 2007 [15488]
- Modification du règlement grand-ducal sur la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'amiante - 04 juillet 2007 [15444]

Pays-Bas

- Adoption des modifications apportées au règlement de mise en œuvre de la qualité de la gestion des sols - 22 juin 2007 [15259]
- Adoption d'une législation détaillant davantage les dispositions introduites par le règlement européen (CE) n° 1013/2006 concernant les transferts de déchets - 06 août 2007 [15258]

Finlande

- Adoption du décret relatif aux restrictions de mise sur le marché et d'emploi de l'arsenic, du mercure et de l'hydrogénoborate de dibutylétain - 26 juillet 2007 [15594]
- Adoption du décret relatif aux certificats de performance énergétique des bâtiments - 19 juin 2007 [15610]
- Adoption d'un décret modifiant le décret sur les grandes installations de combustion - 16 août 2007 [15591]
- Adoption de trois nouvelles normes visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments - 19 juin 2007 [15611]
- Adoption d'un décret modifiant les redevances dues à l'Institut finlandais de l'Environnement - 27 juin 2007 [15612]

Autriche

- Adoption des modifications apportées à la loi sur la gestion des déchets - 09 juillet 2007 [15165]
- Adoption de la loi sur le fond pour le climat et l'énergie - 06 juillet 2007 [15603]

Norvège

- Modification du règlement sur le travail des enfants et des mineurs - 20 août 2007 [15114]
- Adoption des modifications apportées à la loi sur le système d'échange des émissions de gaz à effet de serre - 29 juin 2007 [15238]

Suisse

- Adoption des modifications apportées à l'ordonnance sur la protection de l'air - 04 juillet 2007 [13284]

Allemagne

- Modification des sanctions administratives et pénales relatives aux substances chimiques - 17 juillet 2007 [8326]
- Remplacement de la loi sur la supervision et le contrôle des transferts internationaux de déchets - 19 juillet 2007 [14241]
- Adoption de la loi relative à la législation sur les émissions de gaz à effet de serre pour la période 2008-2012 - 11 août 2007 [13247]
- Adoption de l'ordonnance modifiée sur l'économie d'énergie - 24 juillet 2007 [14497]
- Adoption de l'ordonnance relative à la mise en œuvre de la loi sur les transferts internationaux de déchets - 29 juillet 2007 [15294]

Italie

- Réorganisation des agences du ministère de l'Environnement - 10 juillet 2007 [15275]

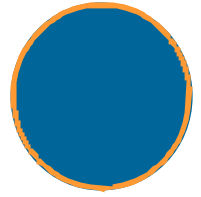
France

- Modification des règles d'élaboration et de contenu des schémas locaux de gestion de l'eau - 10 août 2007 [15531]
- Adoption des mesures de prévention à mettre en œuvre dans les laboratoires utilisant des agents biologiques pathogènes - 16 juillet 2007 [15499]
- Interdiction de mise sur le marché et d'emploi des dentifrices au diéthylène glycol - 02 juillet 2007 [15567]
- Changement de l'autorité de notification des biocides - 27 juillet 2007 [15482]

Espagne

- Adoption du règlement sur la planification hydrologique - 06 juillet 2007 [15513]
- Adoption du règlement sur les installations thermiques des bâtiments - 20 juillet 2007 [15523]

Europe occidentale



Portugal

- Adoption des exigences relatives à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine - 27 août 2007 [14951]
- Adoption du nouveau cadre de maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses - 12 juillet 2007 [15173]
- Adoption du nouveau programme de protection des travailleurs contre les risques dus à l'exposition professionnelle à l'amiante - 24 juillet 2007 [15176]
- Adoption des règles de protection contre l'exposition involontaire à la fumée de tabac - 14 août 2007 [15346]
- Publication de la deuxième liste des valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle - 24 août 2007 [14129]
- Adoption des procédures simplifiées d'autorisation des activités industrielles et des activités de production d'électricité, de gaz naturel et de pétrole - 17 août 2007 [15380]
- Approbation du calendrier de mise en œuvre du système de certification de la performance énergétique des bâtiments et de la qualité de l'air interne - 05 juin 2007 [15535]
- Adoption des droits à payer pour les activités exercées en vertu du décret-loi n° 254/2007 relatif à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses - 1er août 2007 [15533]
- Stratégie nationale pour le développement durable (ENDS 2015) - 20 août 2007 [15381]
- Adoption du cadre juridique pour le transport routier de marchandises à l'aide de véhicules d'un poids brut égal ou supérieur à 2 500 kg - 16 juillet 2007 [15175]
- Approbation du formulaire de déclaration préalable des installations susceptibles de menacer la santé humaine - 23 juillet 2007 [15232]
- Modification des orientations de la politique sur la gestion de la qualité de l'air - 06 août 2007 [15228]
- Adoption des droits d'enregistrement des certificats d'efficacité énergétique des bâtiments et de la qualité de l'air intérieur - 07 août 2007 [15195]
- Identification des installations soumises à déclaration préalable et définition des exigences d'implantation et d'exploitation qu'elles doivent respecter - 23 juillet 2007 [15230]
- Adoption de la déclaration préalable des installations susceptibles de menacer la santé ou la sécurité humaine - 17 juillet 2007 [15231]

- Approbation du programme sur les seuils d'émissions nationales (PTEN) - 06 août 2007 [14950]
- Modification du décret-loi relatif au bruit environnemental - 1er août 2007 [15194]
- Approbation du programme sur les seuils d'émissions nationales - 06 août 2007 [15226]

Royaume-Uni

- Adoption des règlements de 2007 relatifs aux grandes installations de combustion (Plan national de réduction des émissions) - 10 septembre 2007 [15516]
- Adoption des règlements de 2007 relatifs aux produits cosmétiques (Sécurité) (Amendement n° 2) - 07 septembre 2007 [15515]
- Irlande du Nord : Modification des règlements de 2003 relatifs aux travaux maritimes (Etude d'impact sur l'environnement) (Irlande du Nord) - 29 juillet 2007 [15601]
- Adoption des arrêtés de 2007 relatifs aux installations en haute mer (Zones de sécurité) (n° 5 et 6) - 06 septembre 2007 [15512]
- Irlande du Nord : Adoption des règlements de 2007 relatifs à la construction (Utilisation d'explosifs) (Amendement) (Irlande du Nord) - 08 juin 2007 [15363]
- Irlande du Nord : Adoption des règlements de 2007 relatifs à la conservation (Habitats naturels, etc.) (Amendement) (Irlande du Nord) - 24 juillet 2007 [15358]
- Irlande du Nord : Publication des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail - 1er juillet 2007 [15597]
- Angleterre et Pays de Galles : Adoption de l'arrêté de 2007 relatif à la prévention et au contrôle de la pollution (Désignation des directives) (Angleterre et Pays de Galles) - 18 août 2007 [15518]
- Angleterre et Pays de Galles : Modification des règlements de 2000 relatifs aux travaux électriques (Etude d'impact sur l'environnement) - 12 juillet 2007 [15349]

Irlande

- Règlements de 2007 relatifs à la santé, à la sécurité et au bien-être au travail (Application générale) - 14 juin 2007 [10012]

Suède

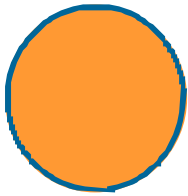
- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Avant d'acheter... quelques vérifications d'usage

Comment pouvez-vous être sûr d'échapper à toute responsabilité environnementale à laquelle votre nouvelle acquisition pourrait vous exposer de manière imprévue? Comment vous assurer que votre nouvelle activité est un investissement sain et viable en termes d'environnement, de santé et de sécurité ?

Enhesa s'appuie sur une expertise juridique et réglementaire diversifiée pour vous fournir un éventail complet d'études sur site et sur documents qui vous permettent d'identifier les responsabilités environnementales potentielles associées à l'acquisition, le leasing et/ou le dessaisissement de propriétés. Pour plus d'informations, envoyez un email à

info@enhesa.com.



Le **registre réglementaire EHS** est un outil essentiel de conformité aux normes ISO 14001 et OHSAS 18001. Ce nouveau service d'Enhesa, destiné aux installations, est disponible pour plus de 30 pays.

Enhesa a récemment développé ou mis à jour les registres réglementaires des pays suivants :

- Allemagne
- Belgique - Fédéral & Flandres
- Canada - Ontario
- Danemark
- Egypte
- Etats-Unis - Caroline du Nord, Pennsylvanie, Virginie
- Hongrie
- Italie
- Luxembourg
- Pakistan
- Slovaquie

Contactez Enhesa sur regregs@enhesa.com pour recevoir de plus amples informations .

Europe occidentale

Danemark

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Belgique

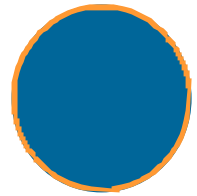
- Modification de l'arrêté royal sur la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'amiante - 08 juin 2007 [15560]
- Révision des normes en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion - 13 juin 2007 [15234]
- Adoption des modifications apportées aux règles applicables aux entrepreneurs réalisant des travaux sur site - 03 juin 2007 [15227]
- Adoption de la procédure de consultation internationale sur les plans et programmes publics susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement - 05 juin 2007 [15565]
- Région de Bruxelles-Capitale : Approbation du protocole de réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique - 12 juillet 2007 [15240]

- Région de Bruxelles-Capitale : Adoption de l'ordonnance relative à l'efficacité énergétique des bâtiments - 07 juin 2007 [15244]
- Wallonie : Adoption de l'arrêté concernant les transferts internationaux de déchets - 19 juillet 2007 [15563]
- Région flamande : Adoption de la décision relative à l'agrément des techniciens des systèmes de sécurité incendie qui émettent des gaz à effet de serre - 29 juin 2007 [15474]
- Région flamande : Modification de la décision relative au formulaire et au contenu de la déclaration de performance énergétique et des certificats de performance énergétique pour les nouveaux bâtiments - 10 juillet 2007 [14803]

Union européenne

- Adoption de la décision relative aux dérogations des Etats membres concernant le transport de marchandises dangereuses par route - 26 juin 2007 [15198]
- Prorogation de la validité de cinq décisions de la Commission sur les critères pour l'attribution du label écologique - 21 juin 2007 [15185]
- Publication de la décision établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire aux savons, aux shampooings et aux après-shampooings - 21 juin 2007 [15174]
- Adoption de la décision relative au questionnaire des Etats membres sur la mise en œuvre de la directive COV au cours de la période 2008-2010 - 26 juillet 2007 [15241]
- Règlement relatif à l'exportation de certains déchets destinés à être valorisés vers des pays auxquels la décision de l'OCDE ne s'applique pas - 06 juillet 2007 [15187]
- Publication par la Commission européenne de décisions supplémentaires sur les plans nationaux d'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre pour la période 2008-2012 - 31 août 2007 [12919]

Afrique et Moyen-Orient



Afrique du Sud

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Arabie Saoudite

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Qatar

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Egypte

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Israël

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Amérique du Nord

États-Unis d'Amérique

- Adoption de normes NESHAP pour 7 catégories de sources - 16 juillet 2007 [14435]
- Révision des exigences de transport des matières dangereuses concernant les batteries au lithium - 09 août 2007 [15408]
- Massachusetts : Adoption des modifications apportées aux règlements pris en application de la loi sur la réduction de l'emploi de substances toxiques - 13 juillet 2007 [13886]
- Massachusetts : Adoption des modifications apportées aux exigences sur les rejets d'eaux usées - 29 juin 2007 [13086]
- Indiana : Adoption des exigences révisées relatives à l'eau potable - 08 août 2007 [15436]
- Illinois : Promulgation de la loi réglementant le phosphore dans les détergents - 13 août 2007 [14082]
- Illinois : Promulgation de la législation modifiant certains aspects des droits de permis NPDES - 28 août 2007 [14088]
- Illinois : Adoption des règles fédérales relatives à l'eau potable de 2006 - 10 août 2007 [15094]
- Caroline du Nord : Augmentation des droits de permis et de certificats d'eau - 08 août 2007 [15583]
- Caroline du Nord : Adoption de la législation augmentant le montant des amendes en cas de non-respect des émissions dans l'air - 29 juillet 2007 [15332]
- Californie : Révision de la liste de la proposition n° 65 - 15 juin 2007 [14942]
- Californie : Adoption du règlement sur les moteurs diesel hors route - 26 juillet 2007 [13762]
- Californie : Adoption des modifications apportées aux désignations des zones faisant l'objet de normes sur la qualité de l'air ambiant - 06 juillet 2007 [15367]
- New Jersey : Adoption des critères révisés de qualité de l'eau souterraine pour le baryum et le toluène - 20 août 2007 [15441]
- New Jersey : Adoption du règlement relatif à l'application du programme d'élimination des rejets de polluants (NJPDES) et des règles applicables aux réservoirs de stockage souterrain - 06 août 2007 [12481]
- New Jersey : Promulgation de la législation supprimant la prescription pour certains délits environnementaux - 06 août 2007 [15131]
- New Jersey : Publication de la loi sur les solutions au réchauffement global - 06 juillet 2007 [14141]
- New Jersey : Adoption des augmentations des droits applicables aux réservoirs de stockage souterrain et à la réhabilitation - 20 août 2007 [13402]
- Texas : Adoption des dernières modifications à la réglementation sur les déchets dangereux en vue de son alignement sur celle de l'EPA - 25 juillet 2007 [14147]

Canada

- Modification des règlements sur le transport des marchandises dangereuses - 31 juillet 2007 [15502]
- Adoption des modifications apportées à la liste intérieure des substances - 22 août 2007 [14127]
- Avis concernant les substances du groupe 3 du défi - 18 août 2007 [15504]
- Adoption des exigences relatives à l'acide acétique - 14 juillet 2007 [15285]

Amérique du Nord

- Avis d'identification des substances du groupe 4 du défi - 18 août 2007 [15497]
- Ontario : Adoption de la nouvelle définition des déchets corrosifs - 14 juillet 2007 [15329]
- Ontario : Adoption des modifications apportées au règlement de l'Ontario 419/05 sur la pollution de l'air - Qualité de l'air à l'échelle locale en vertu de la LCPE - 22 août 2007 [15510]
- Ontario : Adoption des règles de protection des sources d'eau potable - 14 juillet 2007 [15326]
- Ontario : Adoption des taxes pour les utilisateurs d'eau des secteurs industriel et commercial - 10 août 2007 [15506]
- Ontario : Adoption du code d'incendie mis à jour - 09 juin 2006 [15315]
- Québec : Adoption des nouvelles règles pour les installations électriques - 27 juin 2007 [15264]
- Colombie-Britannique : Adoption des modifications apportées au règlement sur les sols contaminés - 03 juillet 2007 [15333]

Mexico

- Publication du décret modifiant la loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement - 19 juin 2007 [15310]

Amérique centrale et Amérique du Sud

Brésil

- Définition de la nouvelle échéance d'évaluation de conformité obligatoire des emballages destinés au transport par route de marchandises dangereuses - 14 août 2007 [15400]
- Adoption des procédures de perception des taxes sur l'utilisation de l'eau - 06 août 2007 [15404]
- Adoption des modifications apportées à la norme réglementaire NR-4 sur le service d'ingénierie de sécurité et de médecine du travail - 1er août 2007 [15221]
- Définition des objectifs de collecte des huiles usagées - 29 août 2007 [15420]
- Adoption des modifications apportées à la norme réglementaire NR-18 sur les conditions et l'environnement de travail dans le secteur de la construction - 03 juillet 2007 [15028]
- Rio de Janeiro : Programmes de formation permanente en sauvetage pour les situations d'urgence dans l'Etat de Rio de Janeiro - 27 juin 2007 [15183]
- Rio de Janeiro : Adoption du programme d'Etat pour le traitement et le recyclage des huiles, des graisses animales et végétales et des huiles de cuisson - 05 juillet 2007 [15182]
- Adoption de la classification des risques des agents biologiques - 05 juillet 2007 [15180]
- Adoption des règles d'élimination continue des eaux de traitement des plateformes pétrolières et gazières - 08 août 2007 [15401]

- Adoption des règles techniques d'enregistrement des agents de décontamination des équipements destinés au transport de substances dangereuses - 03 juillet 2007 [14072]
- São Paulo : Interdiction d'utilisation des produits et matériaux contenant de l'amiante ou des fibres d'amiante - 26 juillet 2007 [15178]

Venezuela

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Argentine

- Adoption du décret fixant les exigences minimales en matière de gestion et d'élimination des PCB - 04 juillet 2007 [15265]

Chili

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

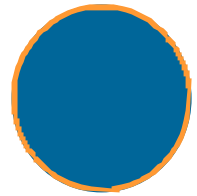
Colombie

- Publication de la résolution fixant les exigences et la procédure d'enregistrement des générateurs de déchets dangereux - 06 août 2007 [15469]

Costa Rica

- Approbation du règlement relatif à l'élaboration des plans de gestion de l'environnement dans le secteur public - 06 septembre 2007 [15494]
- Adoption du décret sur la vaccination obligatoire contre la fièvre jaune - 1er août 2007 [14535]

Amérique centrale et Amérique du Sud



Panama

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Bolivie

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Pérou

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

République dominicaine

- Aucun nouveau développement majeur n'a été identifié durant cette période.

Uruguay

- Adoption du décret relatif à la gestion intégrée des emballages et des déchets d'emballage - 23 juillet 2007 [15350]

L'équipe d'Enhesa s'agrandit

Notre équipe de consultants dynamiques, multilingues et hautement qualifiés et expérimentés fait preuve de connaissances approfondies relatives aux questions d'ordre réglementaire et politique aux niveaux international, national, régional et local. Notre équipe de base compte plus de 20 nationalités et parle 23 langues différentes. Cette diversité nous permet de suivre les développements en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité qui surviennent sur la scène internationale afin de fournir ce qui est notre spécialité, à savoir une assistance dans l'assurance conformité EHS sur le plan mondial.

En 2007, notre équipe s'est agrandie.



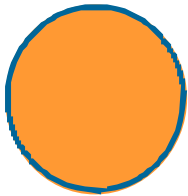
Avocat en droit de l'environnement d'origine mexicaine, M. **Eduardo Molina** assure depuis avril 2007 la gestion des projets couvrant le Mexique et collabore à la coordination des projets couvrant l'Amérique latine. Il jouit d'une expérience de plus de 8 ans dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Avant de rejoindre nos rangs, M. Molina travaillait pour le compte d'une société américaine de consultance environnement basée au Mexique. Il a évalué l'impact sur l'environnement de plusieurs projets d'énergie au Mexique et a collaboré avec les autorités fédérales mexicaines à l'élaboration du cadre juridique pour les installations GNL en haute mer au Mexique. Fort de son expérience dans les domaines de l'énergie et du pétrole, il permettra à Enhesa d'étoffer ses services pour ces secteurs spécifiques.



Depuis juin 2007, **Judit Alexandra Béress**, avocate germano-hongroise diplômée de l'université de droit de Cologne et parfaite trilingue allemand-hongrois-anglais, assure la gestion des projets couvrant la Hongrie et assure le suivi pour les pays germanophones. Elle a réussi l'examen fédéral en 2004 et l'examen d'entrée au barreau en 2006. Avant de nous rejoindre, elle a travaillé pendant 2 ans et demi pour différents employeurs, dont la fédération des industries allemandes de gestion des déchets basée à Bruxelles, un cabinet d'avocats à Cologne, le ministère fédéral de l'Environnement de Bonn, les autorités chargées de l'action publique au niveau des districts, etc.



Mlle **Meghan White**, consultante EHS Canadienne, a rejoint ENHESA en avril 2007. Elle détient un B.A. (4 ans d'études universitaires) en Politiques Internationales obtenu aux Etats-Unis, un M.A. (2 ans d'études universitaires) de Droit de l'Université de Bristol au Royaume-Uni, ainsi qu'un L.L.M. (Master) en Droit de l'Energie et de l'Environnement de l'Université Catholique de Louvain en Belgique. Avant de rejoindre ENHESA, elle a travaillé dans un cabinet d'avocats canadien et a réalisé des projets sur les énergies renouvelables au Royaume-Uni pour le compte du "Bureau Europe Occidentale" de l'Etat de l'Illinois. Meghan White sera responsable de tous les travaux concernant le Canada et participera aux projets relatifs au Royaume-Uni. Elle travaillera également à la gestion et la coordination du service de Registre Réglementaire.



Atelier international d'audit EHS

Rome, 29 et 30 avril 2008

Le rôle des audits EHS continue d'évoluer et de s'étendre

Programmes d'audit EHS traditionnels : la nécessité croissante de prendre en compte les fournisseurs tiers, la responsabilité sociale et les opérations d'élimination des déchets

Dans le cadre de la conformité continue de leurs installations et de l'évaluation de la fiabilité de leurs systèmes de management EHS, les responsables d'audit EHS sont régulièrement appelés à "étendre légèrement" le champ d'application de l'audit pour y inclure la responsabilité sociale. Il arrive également, lorsque le programme d'audit EHS fonctionne bien, que certains soient d'avis d'appliquer cette expertise à d'autres risques, comme les fournisseurs tiers ou les entreprises qui transportent ou éliminent les déchets dangereux de votre entreprise.

Avant de révolutionner le domaine, bénéficiez de l'expérience d'entreprises comme **Nestlé, Enablon et Baxter**. Comment ces sociétés ont-elles assumé, avec succès, des responsabilités supplémentaires ? Quels outils ont-elles utilisés pour arriver à leur niveau actuel ? L'atelier international d'audit EHS, ce sont deux jours de témoignages, de questions-réponses et de petits groupes de discussions thématiques où chaque participant pourra intervenir et repartir fort des connaissances appropriées propres à lui faciliter la tâche et à réduire le profil "risques" de son entreprise.

Un cadre supérieur de la célèbre firme indienne de consultance EHS **INDUS** partagera avec les participants, lors d'une téléconférence, ses vues sur la manière dont les multinationales présentes en Inde gèrent les questions à l'ordre du jour. Découvrez ce qui est réellement mis en oeuvre dans le domaine de la responsabilité sociale. Découvrez si les fournisseurs tiers améliorent leur programme EHS en fonction des domaines (autres que les domaines EHS traditionnels) au centre de votre attention.

Les participants auront également la possibilité de partager leurs expériences et connaissances sur les dernières améliorations des procédés qui ont permis d'augmenter la valeur de leur programme d'audit EHS, tant au niveau de l'équipe de gestion que des installations. Les audits EHS représentent une valeur ajoutée. Venez le découvrir par vous-même, en théorie et en pratique !

Pour clôturer l'atelier, le **directeur d'ENHESA, Fabio Cherubini**, tiendra une conférence traitant des nouvelles législations EHS européennes et des législations proposées, puis examinera lors d'une deuxième session la législation EHS en Italie. La présentation d'Enhesa est basée sur plusieurs années d'expérience dans l'analyse de la législation EHS et sa "synthétisation" au strict nécessaire pour une application efficace. Un représentant de la **Commission européenne** a également été invité à prendre la parole.

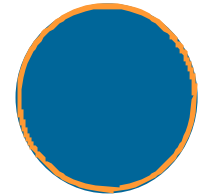
Cet atelier a été organisé pour vous permettre de recueillir autant d'informations que nécessaire en l'espace de deux jours et de vous offrir diverses opportunités d'échange avec vos pairs. Le premier soir, un dîner informel sponsorisé par **ERM**, avec Rome pour toile de fond, permettra aux participants de développer de nouvelles relations professionnelles et de renforcer les plus anciennes. Saisissez cette occasion unique et inscrivez-vous rapidement, le nombre de places est limité et le nombre de participants promet d'être élevé !

[Informations supplémentaires et inscriptions](#)

A propos de l'Auditing Roundtable - L'Auditing Roundtable est une organisation professionnelle dédiée au développement et à la pratique professionnelle des audits d'environnement, d'hygiène et de sécurité au travail (EHS). A ce jour, elle est le porte-voix de plus de 600 membres qui ont tous convenu de respecter le code d'éthique de l'organisation. Elle a pour mission d'améliorer la pratique d'audit EHS en créant un forum national d'échange d'idées et de procédures et en favorisant l'interaction entre ses membres.

Pour en savoir plus, visitez le site [The Auditing Roundtable](#)





Pollutec Horizons Paris - Novembre 2007

Pour la quatrième année consécutive, Enhesa a participé au salon Pollutec Horizons, qui s'est tenu du 27 au 30 novembre 2007 à Paris. Le salon a rassemblé plus de 45 000 professionnels EHS en l'espace de quatre jours, avec quelque 1 451 exposants issus de 35 pays.

Pollutec
HORIZONS

Le salon a été pour Cécile Baudon, Paul Olagner, Ana Santos et Mohamed Sraieb une occasion unique de rencontrer les clients d'Enhesa et de présenter aux directeurs d'entreprises intéressés les services spécifiques qu'offre Enhesa dans le domaine de la réglementation internationale EHS. Ces quatre jours ont été riches en discussions et en échanges sur les capacités et les solutions d'Enhesa. Il est plutôt rare en France de trouver une entreprise apte à répondre aux besoins réglementaires EHS internationaux des entreprises et qui puisse justifier d'une expérience et d'une compréhension des besoins qui leur sont spécifiques !

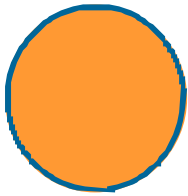
Comme par le passé, nous avons pu constater l'intérêt confirmé des entreprises pour notre service personnalisé de conformité réglementaire EHS (combinaison des profils pays décrivant la législation en vigueur et de la veille réglementaire, davantage axée sur les changements réglementaires), ainsi qu'un vif intérêt pour les outils d'évaluation de la conformité (registres réglementaires et protocoles d'audit). La qualité des solutions d'Enhesa a été soulignée de manière unanime par les visiteurs, également impressionnés par la couverture de nos services dans plus de 80 pays et leur disponibilité dans deux langues.

La conférence tenue par Cécile Baudon sur les réglementations environnementales applicables au niveau mondial aux sites industriels a rencontré un franc succès tant dans le secteur public que privé. La conférence a soulevé de nombreuses questions et débats qui, pour des raisons d'horaire, ont dû se poursuivre au stand d'Enhesa.

Nous répondrons à nouveau présents au prochain salon Pollutec qui se tiendra à Lyon (France) du 2 au 5 décembre 2008. Réservez d'ores et déjà ces dates dans vos agendas !

Pour plus d'informations sur cet événement, visitez le site <http://www.pollutec.com>

- Ce bulletin Enhesa Flash présente certains développements réglementaires de juillet et août 2007. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le bulletin Enhesa Update, qui contient un extrait d'un paragraphe de chaque développement et vous offre la possibilité d'obtenir des informations détaillées complémentaires. Le bulletin Enhesa Update est disponible au prix de 7 400€ par an.
 - Si vous souhaitez recevoir toutes les informations dont vous avez besoin, le service de suivi réglementaire d'Enhesa est la solution idéale. Vous recevrez une synthèse de tous les développements réglementaires (politiques, lois, règlements, projets de loi, etc.) en matière d'environnement, de santé et de sécurité qui ont une importance pour vos activités et/ou produits dans les pays de votre choix.
 - Pour chaque nouveauté, nous vous fournissons une analyse d'impact personnalisée qui ne concerne que les activités de votre société. Dans la plupart des cas, nous vous fournissons un lien vers le texte intégral du texte réglementaire, soit sur Internet, soit dans la base de connaissances d'Enhesa riche de plus de 20 000 textes.
 - Le rapport de suivi comprend un calendrier de mise en conformité, une liste de textes législatifs avec liens hypertexte vers le texte intégral ainsi qu'une suggestion de sites Web intéressants. Ces rapports vous sont livrés par le biais d'un site Web spécialisé entièrement personnalisé en fonction de vos besoins et qui peut être connecté à votre Intranet.
- ?
- Vous souhaitez être informé de toutes les évolutions des réglementations environnement, santé, sécurité et de leur impact sur vos activités ?
- Veillez nous contacter par email à info@enhesa.com pour visiter notre site pilote.



Evénements à venir

Auditing Roundtable

Rome, 29 et 30 avril 2008



Le rôle des audits EHS continue d'évoluer et de s'étendre

Programmes d'audit EHS traditionnels : la nécessité croissante de prendre en compte les fournisseurs tiers, la responsabilité sociale et les opérations d'élimination des déchets (suite p.16)

Trouvez les outils et l'assistance adaptés à vos besoins de conformité au niveau mondial

- Le **registre réglementaire** d'Enhesa vous permet d'identifier les exigences réglementaires qui vous sont applicables et d'y accéder.
- Les **profils pays** vous fournissent une description narrative ainsi qu'une analyse sur la manière dont les principaux thèmes EHS sont gérés dans les pays qui vous intéressent.
- Les **rapports de veille réglementaire** vous permettent d'anticiper et de gérer les changements réglementaires.
- Les **protocoles d'audit et les ScoreCards** vous permettent de mesurer votre performance en terme de conformité réglementaire.
- Le **Service de suivi des substances chimiques** vous aide à anticiper les futurs développements et restrictions réglementaires en matière de produits chimiques. Ce service vous offre le possibilité de rechercher toute substance chimique à l'aide d'un outil multilingue.

Enhesa est une équipe de consultants en politiques et en stratégies de protection de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité au travail (EHS). Basée à Bruxelles et à Washington, Enhesa dispose d'une équipe de 40 consultants et d'un réseau de consultants sur tous les continents. Notre mission est d'informer et de conseiller nos clients sur la manière dont ils peuvent faire face aux développements réglementaires et politiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité au travail. www.enhesa.com

Les services d'Enhesa :

- **Enhesa Flash** : 14 pages comprenant les titres des nouvelles réglementations adoptées - gratuit - tous les 2 mois.
- **Enhesa Update** : Titres et extraits des nouvelles réglementations adoptées et en préparation - 50 à 100 pages - 7 400 EUR/an - mensuel.
- **Enhesa - Veille réglementaire** : Rapports de suivi personnalisés en fonction de vos besoins spécifiques, avec des analyses détaillées de l'impact de ces nouveaux règlements ou projets sur vos activités dans tous les pays où votre entreprise est présente. Chaque mois, vous recevez une analyse personnalisée de chaque développement et une liste de changements pour rester en parfaite conformité avec tous les règlements d'application. Prix de départ : +/- 2 500 EUR par pays et par an.
- **Profils nationaux, protocoles d'audit, scorecards, registres réglementaires, manuels de formation, etc.**

Enhesa Flash est distribué gratuitement par Enhesa. Pour vous inscrire, cliquez sur <http://www.enhesa.com/enhesa/FR/service/flash.asp>

- Washington : Paul Cullen Beatley, Président d'Enhesa
4320 Clearbrook Lane, Kensington, Maryland 20895, USA
Tél: +1-301-530.13.92, Fax: +1 301-530.12.88, E-mail: pcb@enhesa.com
- Bruxelles : Thierry Dumortier, Directeur d'Enhesa
13-15 rue du Mail, B-1050 Bruxelles, Belgique
Tél: +32-2-775.97.97, Fax: +32-2-775.97.99, E-mail: td@enhesa.com